

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints  
Saint-Michel-des-Saints  
M.R.C. de Matawinie

19-09-2005 À une assemblée régulière des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tenue à la salle J.-M. Bellerose, au 140, rue St-Jacques, le dix-neuvième jour de septembre deux mille cinq (2005) à 19H00.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,  
François Dubeau, Ernest Baribeau, Guylaine Gagné, Gilles Coutu et Ghislaine St-Georges conseillers(ères), Guylain Archambault, inspecteur municipal et Alain Bellerose, directeur général.

Avant de débiter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

227-2005 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter ordre jour D'accepter l'ordre du jour et divers sujets pourront être ajoutés au VARIA.

ADOPTÉE

228-2005 Proposé par Ernest Baribeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter PV D'accepter le procès-verbal de l'assemblée tenue le 15, 29 août et 6 septembre 2005.

ADOPTÉE

229-2005 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter comptes D'accepter les comptes ci-dessous et d'en autoriser les paiements.

#### MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

#### LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période d'août 2005.

<u>No. chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
227	Petite Caisse	516.89 \$
228	Bell canada	98.70 \$
229	Hydro-Québec	5,167.15 \$
<b>TOTAL :</b>		<b>5,782.74 \$</b>

Salaires	38,946.26	\$
R.E.E.R		2,597.74 \$
Frais de banque		120.00 \$
Int. Emprunt temporaire		0.94 \$
Emprunt temporaire		\$
Remboursement capital (reg.)		\$

**TOTAL :** **41,664.94 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS  
LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période SEPTEMBRE 2005.

<u>No. chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
230	Bell Canada	846.99 \$
231	Distribution 94 Enr.	3450.75 \$
232	Fédération Québécoise des Mun.	244.28 \$
233	Hydro-Québec	863.39 \$
234	La Mutuelle des Municipals	888.50 \$
235	Lévesque Nicole	338.00 \$
236	Société Québ. D'Ass. des Eaux	1,798.82 \$
237	Télus Mobilité	368.84 \$
238	McDonald Robert	267.64 \$
239	Rivest Gilles	226.03 \$
240	Ministère du Revenu du Québec	11,767.20 \$
241	Receveur Général du Canada	6,289.05 \$
242	Hydro-Québec	1,281.40

**TOTAL :** **28,630.89 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2005

<u>No. Chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
243	Archambault Guylain	957.26 \$
244	Bellerose Francois	7,130.13 \$
245	Bellerose Sylvain	105.0 \$
246	Bell Canada	103.06 \$
247	Benoit Claude	365.08 \$
248	Biolab	236.95 \$
249	BLR Motorise inc.	51.15 \$
250	Boc Canada	494.83 \$
251	Centyre Aquatique	488.85 \$
252	Certilab	595.84 \$
253	Corporation Dév. Lac Taureau	200,000.00 \$
254	Dépanneur R. Prud'homme	233.27 \$
255	Distribution Pierre Lavigne	306.89 \$
256	Distribution 94 Enr.	805.17 \$
257	EBI Environnement	13,367.19 \$
258	Électricien Robert Ménard	880.35 \$
259	Equip. Industriels Joliette	52.92 \$
260	Fédération Québécoise	208.65 \$
261	Félix Sécurité inc.	109.05 \$
262	Fonds de l'information	63.00 \$

263	Formules Municipales	118.48 \$
264	Gagné Guylaine	243.20 \$
265	Garage Tellier & Fils	117.28 \$
266	Garage Marc Dorval	350.07 \$
267	Généreux Construction inc.	3,623.29 \$
268	Gilles Boisvert Enr.	161.02 \$
269	Hotel Central Benoit Ltée	107.83 \$
270	Hydro-Québec	614.74 \$
271	Joliette Ford inc.	1166.20 \$
272	Lanauco Ltée	1,906.53 \$
273	La Survivance	2,992.68 \$
274	Le Fonds de Solidarité F.T.Q.	3,636.50 \$
275	Le Groupe Pétrolier Olco	7,131.91 \$
276	Les Éditions Juridiques FM	89.88 \$
277	Les Ent. Bourget inc.	252,643.82 \$
278	Les Ent. Réjean Bellerose	30.05 \$
279	Les Entreprises Jean-Pierre Bourque inc.	3,111.42 \$
280	Les Forges St-Michel	601.60 \$
281	Les Pneus & Soudures M.B. inc.	23.01 \$
282	Lévesque Nicole	140.00 \$
283	Loisirs St-Michel inc.	1,251.03 \$
284	Marc Levaseur	21.56 \$
285	Marineau Danielle	207.03 \$
286	Martin – Produits de bureau	144.97 \$
287	Mécanique Jecc Ltée	288.28 \$
288	Médias Transcontinental	290.79 \$
289	Michelin Amérique du Nord	3,073.70 \$
290	Michel Dion Mécanique	52.79 \$
291	M.R.C. de Matawinie	9,210.00 \$
292	Picard Claude	420.00 \$
293	Pièces d'Auto Joliette inc.	111.69 \$
294	Pompe Asselin inc.	536.04 \$
295	Québec Linge	347.12 \$
296	Richard Daniel	490.0 \$
297	Rochon Lavallée Consultants inc.	4,716.03 \$
298	Rondeau Jean-Georges	546.33 \$
299	Satelcom inc.	249.49 \$
300	Services Consultatifs Amco	293.51 \$
301	Signo Tech inc.	340.32 \$
302	Techno Diésel inc.	3,293.13 \$
303	Techno-Lampes inc.	440.94 \$
304	Transport Jocelyn Bazinet inc.	4,823.57 \$
<b>TOTAL :-</b>		<b>536,512.47 \$</b>

#### REGLEMENT D'AQUEDUC

76	André Laporte	1,877.61 \$
<b>TOTAL :-</b>		<b>1,877.61 \$</b>
305	Bellerose Jean-Pierre	229.70 \$
306	Bellerose Alain	126.50 \$
307	Benoit Mario	1,600.00 \$
308	Campus Notre-Dame-de-Foy	482.58 \$
309	C. Bazinet & Fils inc.	18,677.60 \$
310	Conval Québec	23.01 \$
311	Corporation des Officiers	471.61 \$

312	Dutil Michel	1,600.00 \$
313	EBI Environnement	14,909.61 \$
314	Félix Sécurité inc.	51.64 \$
315	Ferland Pascal	103.50 \$
316	Ferland Patrick	1,600.00 \$
317	Gadoury, Neveu	230.05 \$
318	Garage Joseph Jolicoeur	126.53 \$
319	Hydraulique Martin inc.	574.44 \$
320	Jobert inc.	30,104.46 \$
321	Joliette Ford inc.	193.80 \$
322	Joli-Graph Multimedia	1,068.35 \$
323	Joliette Hydraulique inc.	36.24 \$
324	L'Ass. des Pompiers St-Michel	378.00 \$
325	M.C. Beauséjour & Richard inc.	1,996.08 \$
326	Motion Industries	262.48 \$
327	PG Systèmes d'information	488.86 \$
328	Provost Martin	1,600.00 \$
329	Signo Tech inc.	2,761.64 \$
330	Sintra inc.	7,533.19 \$
331	Sylvain Rondeau inc.	18,752.14 \$
332	Sylvio Champoux & Fils	2,312.90 \$
333	Turenne Éric	1,600.00 \$

**TOTAL :-** **109,894.91 \$**

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE :**

- 05-08-22 Hockey mineur St-Gabriel – entente inter-municipale hockey mineur.
- 05-08-25 Ministère des Transports – mémoire concernant la protection du Lac-Taureau.
- 05-08-30 Cercle des Fermières – demande d'installation d'une lumière dans leur armoire.
- 05-08-30 Buanderie St-Michel – nouvelle entrée d'eau plus grosse
- 05-09-08 Alexandre Bourdeau, député – recommandation d'une aide financière de 20000\$ pour amélioration du réseau routier.
- 05-09-09 Ministre Thomas J. Mulcair – accusé réception concernant une étude sur l'impact du déménagement du sentier de motoneige hors du Parc Mont-Tremblant.
- 05-09-12 Madeleine St-Georges – demande pour le coût d'impression de cartes postales.
- 05-09-15 Club VTT Nord-Lanaudière – demande pour refaire tablier du pont quad et motoneige à la rue Chagnon.
- 05-09-15 L'association des pompiers de Saint-Michel-des-Saints – restriction des interventions à titre de pompiers volontaires.
- 05-09-19 Pétition des citoyens du chemin du Lac-de-la-Dame – Entretien du chemin

230-2005 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

autoriser      nouv.  
Entrée d'eau 190, St-  
Jacques      Jacques

D'autoriser les travaux pour une nouvelle entrée d'eau au 190, rue St-Jacques, tel que demandé par Marc Brouillette, Buanderie St-Michel dans sa lettre du 30 août 2005.

ADOPTÉE

231-2005           Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

autoriser impression cartes postales, série notre village. D'autoriser le coût de la première impression de cartes postales d'une série ayant pour thème notre village. En échange, Madeleine St-Georges offre à la municipalité le tableau #2 de la série Collection privée, où l'on aperçoit l'église et la Mairie.

ADOPTÉE

232-2005           Proposé par Ghislaine St-Georges

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

2000\$ au club vtt pour pont rue chagnon D'accorder au Club VTT Nord-Lanaudière inc., une subvention de 2 000.\$ pour la réfection du tablier du pont de la rue Chagnon.

ADOPTÉE

233-2005           Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

sorties payées pour les pompiers D'aviser l'Association des Pompiers de Saint-Michel-des-Saints de ce qui suit:

- Pour toute sortie hors territoire de l'unité de pince de survie, 4 pompiers plus le chef seront payés.
- De couvrir tous les appels venant du service 9-1-1 et les pompiers seront payés.

ADOPTÉE



241-2005 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter pv ccu

D'accepter le procès-verbal du CCU pour l'assemblée tenue le 12 septembre 2005 et le rapport des permis.

ADOPTÉE

242-2005 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter dérogation  
de M. Pierre Roy

**Demande de dérogation mineure par M. Pierre Roy pour la propriété située au 31 chemin des Castors. La demande concerne l'acceptation de construire un garage ayant une hauteur totale supérieure à 6.5 mètres (21.3'), et des murs plus haut que 3 mètres (9.84') ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992.**

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de M. Pierre Roy concernant l'acceptation de construire un garage ayant une hauteur totale de 7.09 mètres (23' 3'') au lieu de 6.5 mètres (21.3'), et des murs ayant une hauteur de 3.33 mètres (10' 11'') au lieu de 3 mètres (9.84') ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992..

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment sera conforme à la nouvelle réglementation prochainement en vigueur;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Pierre Roy.

ADOPTÉE

243-2005 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter  
dérogation  
Michel Bruneau

la **Demande de dérogation mineure de M. Michel Bruneau pour la propriété située au 104 chemin Labrecque. La demande concerne l'acceptation de construire un garage à une distance de 6 mètres (20') de la voie publique au lieu de 12 mètres (40'), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-5) du règlement de zonage # 320-1992.**

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de M. Michel Bruneau pour qui concerne l'acceptation de construire un garage à une distance de 6 mètres (20') de la voie publique au lieu de 12 mètres (40'), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-5) du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT la topographie du terrain;

CONSIDÉRANT les besoins du demandeur;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Michel Bruneau en recommandant qu'un écran végétal soit créé entre le bâtiment et la voie publique.

ADOPTÉE

244-2005

Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter  
dérogation  
Richard Rondeau

la **Demande de dérogation mineure par M. Richard Rondeau pour la propriété située au 102 chemin du Domaine-des-Pins. La demande concerne l'acceptation de construire un bâtiment accessoire (garage) ayant une hauteur supérieure à celle du bâtiment principal ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992.**

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de M. Richard Rondeau qui concerne l'acceptation de construire un bâtiment accessoire (garage) ayant une hauteur supérieure à celle du bâtiment principal ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT l'âge de la propriété;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment respectera toutes les autres normes;

CONSIDÉRANT les besoins du propriétaire;

CONSIDÉRANT la grande distance qui sépare le bâtiment accessoire du bâtiment principal;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Rondeau.

ADOPTÉE

245-2005

Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

refuser dérogation de  
Paul Ménard

**Demande de dérogation mineure par M. Paul Ménard pour la propriété située sur le chemin Beaulac, partie du lot 26 rang, B, dans le canton de Brassard. La demande concerne l'acceptation de lotir un terrain n'ayant pas une profondeur moyenne de 45 mètres (147.64'), ce qui contrevient à l'article 10.2.1 du règlement de lotissement n° 321-1992.**

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de M. Paul Ménard qui concerne l'acceptation de lotir un terrain n'ayant pas une profondeur moyenne de 45 mètres (147.64'), ce qui contrevient à l'article 10.2.1 du règlement de lotissement n° 321-1992.

CONSIDÉRANT QUE le demandeur ne fourni pas d'argumentation valable à l'acceptation de sa demande;

CONSIDÉRANT QU' il y a d'autres moyens de rendre le terrain conforme à la réglementation.

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil refuse la demande de dérogation mineure de M. Paul Ménard

ADOPTÉE

246-2005 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter projet de **Étude d'un projet de construction de M. Bernard De Valicourt et**  
construction de B. **Brigitte Lavoie dans la zone Va-3 (PIIA) (lot 63-3-3, rang 2, du canton de**  
De Valicourt **Masson).**

Le CCU a étudié le projet de construction de M. Bernard De Valicourt et Brigitte Lavoie dans la zone Va-3 (PIIA) (lot 63-3-3, rang 2, du canton de Masson).

CONSIDÉRANT QUE le projet de M. De Valicourt et de Mme Lavoie est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour ce secteur;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de permis de construction de M. De Valicourt et de Mme Lavoie.

ADOPTÉE

247-2005 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter projet de **Étude d'un projet de construction de la compagnie 9103-4439 Qc, Inc. a/s**  
construction de **Yannick Payette dans la zone Va-2 (PIIA) (lot 1-113-14, Bloc 1, du**  
9103-4439 qc inc. **canton de Brassard).**

Le CCU a étudié le projet de construction de la compagnie 9103-4439 Qc, Inc. A/s Yannick Payette dans la zone Va-2 (PIIA) (lot 1-113-14, Bloc 1, du canton de Brassard).

CONSIDÉRANT QUE le projet de M. Payette est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour ce secteur;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de permis de construction de M. Payette

ADOPTÉE

248-2005 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter projet de **Projet de lotissement par la compagnie 9066-9805 Qc, Inc, a/s Cécile**  
lotissement de 9066- **Charrette, sur les parties de lots 7B et 8B, rang sud-ouest du Lac-**  
9805 qc inc **Kaiagamac, Canton de Provost (voir plan Gadoury et Neveu).**

Le CCU a étudié le projet de lotissement par la compagnie 9066-9805 Qc, Inc, a/s Cécile Charrette, sur les parties de lots 7B et 8B, rang sud-ouest du Lac-Kaiagamac, Canton de Provost (voir plan Gadoury et Neveu).

CONSIDÉRANT la conformité du projet;

CONSIDÉRANT les besoins d'avoir des terrains industriels dans la municipalité;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte le projet de lotissement de la compagnie 9066-9805 Qc, Inc, a/s Cécile Charrette.

ADOPTÉE

249-2005 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter conciliation bancaire D'accepter la conciliation bancaire au 31 août 2005.

ADOPTÉE

----- Dépôt statistique des tarifs du Parc Régional du Lac-Taureau payé au bureau municipal.

----- Le directeur général dépose le rapport de qualité des services de la municipalité d'août 2005.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

250-2005 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

ajournement de l'assemblée D'ajourner la présente assemblée au jeudi 13 octobre 2005 à 19H00.

ADOPTÉE

---

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints  
Saint-Michel-des-Saints  
M.R.C. de Matawinie

13-10-2005 Reprise de l'assemblée régulière le 13 octobre 2005 à la salle J.-M. Bellerose.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,  
François Dubeau, Ernest Baribeau, Guylaine Gagné et Ghislaine St-Georges  
conseillers(ères), Guylain Archambault, inspecteur municipal et Alain  
Bellerose, directeur général.

Avant de débiter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

251-2005 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'accepter les comptes ci-dessous et d'en autoriser les paiements

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période septembre 2005.

<u>No. chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
334	Club VTT Nord Lanaudière	2,000.00 \$
335	TMS Néopost Canada	1,150.25 \$
336	Financière Banque Nationale	5,342.30 \$
337	Bell Canada	863.79 \$
338	Cable Media Plus inc.	157.71 \$
339	Chambre de Commerce	18,321.05 \$
340	Les Pneus Marchand inc.	1,972.77 \$
341	Office Municipal d'habitation	1,197.75 \$
342	Petite Caisse	647.53 \$
343	Société Québ. D'ass. des Eaux	9,400.89 \$

**TOTAL :** **41,054.04 \$**

Salaires	37,484.88 \$
R.E.E.R	2,352.56 \$
Frais de banque	120.00 \$
Int. Emprunt temporaire	12.88 \$
Emprunt temporaire	\$
Remboursement capital (reg.)	\$

**TOTAL :** **39,970.32 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS  
LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période d'octobre 2005.

<u>No. chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
344	Fédération Québécoise	188.48 \$
345	Hydro-Québec	3,081.28 \$
346	Ministère du Revenu du Québec	11,032.02 \$
347	Receveur Général du Canada	5,881.43 \$
348	Télus Mobilité	327.68 \$
349	TMS Néopost	1,150.25 \$
350	Ministre des Finances	153,205.00 \$

**TOTAL :** **174,866.14 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 19 SEPTEMBRE 2005

<u>No. Chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
351	Archambault Guylain	1,492.70 \$
352	Atelier D'Usinage J.P.J.	59.86 \$
353	Bellerose Jean-Pierre	230.10 \$
354	Bellerose Francois	1,160.94 \$
355	Bellerose Alain	92.00 \$
356	Bell Canada	85.34 \$
357	Biolab	348.52 \$
358	C. Bazinet et Fils inc.	2,884.25 \$
359	Certilab	179.44 \$

360	Cyrille Frigon	9,649.74 \$
361	Dépanneur R. Prud'Homme	221.12 \$
362	Distribution Pierre Lavigne	736.62 \$
363	EBI Environnement	13,027.54 \$
364	Électricien Robert Ménard	463.26 \$
365	Equip. Industriels Joliette	142.24 \$
366	Fonds de l'Information	168.00 \$
367	Garage Tellier & Fils	372.66 \$
368	Garage Marc Dorval	8.98 \$
369	Génératrice Drummond	756.14 \$
370	Généreux Construction	3,623.29 \$
371	Groupe Ultima inc.	45,551.00 \$
372	Hydro-Québec	165.64 \$
373	Hydro-Québec	1,164.89 \$
374	Imprimerie R. Pinard	149.53 \$
375	Jobert inc.	25,281.36 \$
376	John Meunier	97.76 \$
377	Joliette Ford inc.	1,037.15 \$
378	L'Association des pompiers	405.00 \$
379	La Survivance	2,992.68 \$
380	Lavallière André	1,600.00 \$
381	Le Fonds de Solidarité F.T.Q.	2,909.20 \$
382	Le Groupe Pétrolier	5,183.06 \$
383	Marc Levasseur	32.27 \$
384	Marineau Danielle	184.00 \$
385	Marquage G.B.	4,190.59 \$
386	Martin – Produits de Bureau	214.61 \$
387	M.C. Beauséjour & Richard	1,291.30 \$
388	M.R.C. de Matawinie	9,210.00 \$
389	Municipalité St-Michel-des-Saints	600.00 \$
390	Néopost Canada	507.26 \$
391	PG Systèmes d'information	6,685.83 \$
392	Québec Linge	429.52 \$
393	Rondeau Jean-Georges	1,092.66 \$
394	Satelcom inc.	947.81 \$
395	Services Consultatifs Amco	116.76 \$
396	Signo Tech inc.	158.19 \$
397	Sintra inc.	3,003.23 \$
398	Sylvain Rondeau inc.	3,448.73 \$
399	Sylvio Champoux & Fils	14,383.32 \$
400	Transport Jocelyn Bazinet	4,643.81 \$

**TOTAL :-** **173,379.90 \$**

ADOPTÉE

**CORRESPONDANCE :**

05-09-15	Francine Gaudet, députée Maskinongé – transmission de la lettre de Nathalie Normandeau, ministre, concernant l'aide financière pour infrastructures.
05-09-22	Ministre déléguée au transport, Julie Boulet – aide à l'amélioration du réseau routier municipal.
05-09-27	Nathalie Normandeau, ministre – programme d'infrastructures Canada – Québec.
05-09-29	Association des personnes handicapées – demande pour l'utilisation exclusive du local.
05-10-05	Moisson Lanaudière – demande d'aide financière 2006.
05-10-07	Association des pompiers – demande pour journée d'halloween.

252-2005                   Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

approbation       des  
travaux exécutés sur  
les                   chemins  
subventionnés.    Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 20 000.\$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉE

253-2005                   Proposé par Ghislaine St-Georges

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

référer à la comm.   De référer à la commission de Loisir et Culture la demande de l'Association  
Loisir et Culture   des Personnes Handicapés concernant l'utilisation exclusive du local "Alcide  
demande Ass. Des   Gouger".  
Handicapés

ADOPTÉE

254-2005                   Proposé par Ernest Baribeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

aide fin. De 200\$ à   D'accorder une aide financière de 200.\$ à Moisson Lanaudière pour l'année  
Moisson Lanaudière   2006.

ADOPTÉE

255-2005                   Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

autoriser utilisation   D'autoriser l'association des pompiers de Saint-Michel-des-Saints d'utiliser les  
des camions de       trois véhicules d'incendie dans le cadre de la journée d'Halloween.  
pompiers            pour  
Halloween

ADOPTÉE

----- Avis de motion est donné par Ghislaine St-Georges, conseillère, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera adopté pour l'ouverture d'une partie du nouveau chemin des conifères étant les lots 7-1-6, 6-1-1, 6-1-12, 5-1-1, canton Provost rang 2 SE, les lots 63-2-1, 63-4, 64-3, 65-3, 66-3, 67-3, 68-4, canton Masson rang 1, les lots 63-4, 64-4, canton Masson rang 2.

258-2005 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

engagement a D'aviser le Ministère de l'Environnement du Québec que la municipalité de  
utiliser et entretenir Saint-Michel-des-Saints s'engage à utiliser et à entretenir ses installations de  
installations eau production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les  
conformément aux documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel  
spécifications d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté.

ADOPTÉE

259-2005 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

mandater firme De mandater Julien, Chetrit, Génie conseil, pour les services en génie  
conseil en génie électrique et mécanique pour le bâtiment de la station chemin Manawan et le  
méc. Pour station bâtiment de la station rue Granger selon les propositions du 20 septembre  
Manawan et Granger 2005.

ADOPTÉE

260-2005 Proposé par Ernest Baribeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

travaux de gravelage D'autoriser les travaux de gravelage aux chemins Matawin-Est, Matawin-  
sur diff. chemins Ouest, Kataway, Lac-de-la-Dame, Saint-Ignace-Nord, Beaudry, Alexandre  
Bellerose et Dulac.

ADOPTÉE

261-2005 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter PV du CCU D'accepter le procès-verbal du CCU pour l'assemblée tenue le 5 octobre 2005  
et le rapport des permis.

ADOPTÉE

262-2005 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter dérogation **Demande de dérogation mineure de M. Marc Champoux pour la**  
de Marc Champoux **propriété située au 111 rue Boucher. La demande concerne l'acceptation**  
**de construire un garage ayant une hauteur totale de 6.5 mètres (21.4') au**  
**lieu de 5 mètres (16.4'), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du**  
**règlement de zonage # 320-1992.**

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de M. Marc Champoux qui concerne l'acceptation de construire un garage ayant une hauteur totale de 6.5 mètres (21.4') au lieu de 5 mètres (16.4'), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992.

CONSIDÉRANT QU' une partie de l'étage du garage fait partie intégrante de la maison;

CONSIDÉRANT le style architectural du projet;

CONSIDÉRANT QUE la maison ne peut avoir de sous-sol puisqu'elle se trouve dans une zone inondable.

CONSIDÉRANT QUE les besoins de rangement du demandeur ;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. Marc Champoux.

ADOPTÉE

263-2005 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter dérogation  
du 95, chemin  
Ghislain.

**Demande de dérogation mineure par M. André Raynault et Mme Micheline Cadieux pour la propriété située au 95 chemin Ghislain. La demande concerne l'acceptation d'un bâtiment principal déménagé en 1998 se trouvant à 6.66 mètres (21.85') au lieu de 7.16 mètres (23.5') ce qui contrevient à l'article 6.4.2 du règlement de zonage # 320-1992 (réf. permis # 1998-00051). La demande concerne également l'acceptation d'un bâtiment accessoire construit en 1972 se trouvant à 8.47 mètres (27.8') de la voie publique.**

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de M. André Raynault et Mme Micheline Cadieux pour la propriété située au 95 chemin Ghislain. La demande concerne l'acceptation d'un bâtiment principal déménagé en 1998 se trouvant à 6.66 mètres (21.85') au lieu de 7.16 mètres (23.5') ce qui contrevient à l'article 6.4.2 du règlement de zonage # 320-1992 (réf. permis # 1998-00051). La demande concerne également l'acceptation d'un bâtiment accessoire construit en 1972 se trouvant à 8.47 mètres (27.8') de la voie publique;

CONSIDÉRANT QU' à l'époque, un certificat de localisation n'était pas obligatoire pour la vérification de la conformité des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE l'erreur est minime;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de M. André Raynault et de Mme Cadieux.

ADOPTÉE

264-2005                   Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter projet de **Étude d'un projet de construction de M. Patrick Lascelles dans la zone Va-3 (PIIA) (lot 9-1-4 et 9-1-5, rang 2, du canton de Provost).**  
construction de P. Lascelles

Le CCU a étudié le projet de construction de M. Patrick Lascelles dans la zone Va-3 (PIIA) (lot 9-1-4 et 9-1-5, rang 2, du canton de Provost).

CONSIDÉRANT QUE le projet de M. Lascelles est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour ce secteur;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de permis de construction de M. Patrick Lascelles.

ADOPTÉE

265-2005                   Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter projet de **Étude d'un projet de M. Benoit Brossoi dans la zone Va-2 (PIIA) (lot 1-113-11, Bloc 1, du canton de Brassard).**  
construction de B. Brossoi

Le CCU a étudié le projet de M. Benoit Brossoi dans la zone Va-2 (PIIA) (lot 1-113-11, Bloc 1, du canton de Brassard).

CONSIDÉRANT QUE le projet de M. Brossoi est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour ce secteur;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de permis de construction de M. Benoit Brossoi.

ADOPTÉE

267-2005           Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter conciliation D'accepter la conciliation bancaire au 30 septembre 2005.  
bancaire

ADOPTÉE

268-2005           Proposé par Ernest Baribeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

demande d'ouverture Concernant la demande des résidants du chemin de la Passe pour l'ouverture  
du chemin de la de ce chemin, le conseil municipal est d'accord conditionnellement à ce que le  
Passe. terrain de l'emprise du chemin et des terrains nécessaires à son élargissement  
soient cédés gratuitement à la municipalité, que les travaux de conformité du  
chemin soient réalisés à la satisfaction de la municipalité. Le tout étant aux  
frais des résidants concernés.

ADOPTÉE

----- Jean-Pierre Bellerose, maire, souligne le bon travail des conseillères Louise  
Tellier et Ghislaine St-Georges qui quittent la scène municipale.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une  
période de questions.

269-2005           Proposé par Ghislaine St-Georges

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE

---

Alain Bellerose  
Secrétaire trésorier  
Directeur général

---

Jean-Pierre Bellerose  
Maire